

100°C à 0°C. Dix pour cent encore se vaporise lors de la congélation. Autrement dit, si l'on vide 100 kilogrammes d'eau bouillante dans un grand plateau en bois on en perdra 25 kilogrammes par évaporation avant que l'eau ne gèle.

En outre, M. Kell a trouvé qu'un litre d'eau très chaude gèlera plus rapidement (dix pour cent) qu'un litre d'eau à la température normale du laboratoire lorsque la température ambiante est de 20°F. Enfin il a remarqué qu'entre 32°F, et 212°F, c'est l'eau à la température initiale de 73°F qui gèle le moins rapidement.

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Les accidents de la circulation au Canada ont fait 484 morts en novembre 1969, soit une augmentation de 6.1% par rapport à novembre 1968 (456). En 1969, le nombre d'accidents mortels a été supérieur à celui du même mois de l'année 1968 dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique, où il n'a pas varié (45), et au Nouveau-Brunswick, où il a légèrement diminué, tombant de 16 à 14. La Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse ont enregistré des diminutions sensibles; dans la première province, le nombre d'accidents mortels est tombé de 24 en 1968 à 16 en 1969 et dans la seconde, de 23 à 16. (Pour l'ensemble du Canada). Le nombre de personnes tuées a été plus élevé que pendant le mois correspondant de 1968. Toutefois, il a été moins élevé en Colombie-Britannique où, de 53 en 1968, il est tombé à 49 en 1969. Le Nouveau-Brunswick a connu une légère diminution (de 17 à 15), mais la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse ont enregistré des diminutions sensibles de personnes tuées en novembre 1969 par rapport au même mois de l'année 1968. En Saskatchewan, le nombre de personnes tuées est tombé à 19 (30 en 1968) et en Nouvelle-Écosse à 18 (28). La Saskatchewan a aussi déclaré qu'en novembre 1969 le nombre de personnes blessées a été inférieur de 76 à celui de novembre 1968.

SUCCÈS DES COURS DE CONDUITE PRÉVENTIVE

Plus de 70,000 automobilistes canadiens ont terminé avec succès le cours de conduite préventive en 1969. C'était la première année où le programme administré par le Conseil canadien de la sécurité était offert dans toutes les provinces et dans les deux langues officielles.

De grands progrès, précurseurs de l'expansion à venir, ont été marqués avec l'établissement d'organismes coopérants au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve, les trois seules provinces qui n'en possédaient pas encore.

On a commencé l'introduction du cours dans sa version française à travers le Québec, de même que dans les régions d'expression française de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick où le cours est en demande.

OBJECTIF DÉPASSÉ

La Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Île-du-Édouard ont dépassé leur objectif, et la Nouvelle-Écosse n'en était pas éloignée.

Avec ses 9,605 gradués, c'est le Conseil de sécurité du Winnipeg métropolitain qui a connu le meilleur succès parmi tous les organismes coopérants.

Les Forces armées canadiennes ont décerné un total impressionnant de 24,199 certificats. On ne prévoit pas de résultat semblable en 1970 car la plupart des personnes admissibles au cours l'ont déjà suivi.

LES MONITEURS

À la fin de l'année, le Canada comptait plus de 2,000 moniteurs qualifiés pour les cours de conduite préventive. Les Forces armées canadiennes ont fait l'offre de moniteurs qualifiés aux groupes civils de volontaires ainsi qu'aux conseils de sécurité.

Durant l'année, il s'est donné 32 cours de perfectionnement des moniteurs au Québec, 19 en Ontario et 9 en Colombie-Britannique. Il s'en est donné 4 en Alberta, 5 au Manitoba, 3 au Nouveau-Brunswick, 2 dans l'Île-du-Prince-Édouard, 2 à Terre-Neuve, 1 en Nouvelle-Écosse et 1 dans les Territoires du Nord-ouest.

En plus de ces cours reliés aux efforts des provinces, les Forces armées canadiennes ont donné 15 cours de perfectionnement aux moniteurs.

"100,000 gradués" voilà l'objectif que le Conseil canadien de la sécurité voudrait atteindre en 1970.

GUERRE À LA MOISSURE

Des chimistes du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ont mis au point une nouvelle famille de fongicides destinés à prévenir la formation du "rot de brousse", responsable de la destruction microbiologique des étoffes cellulosiques.

La Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée (SCBE) a déposé une demande de brevets pour un fongicide (et sa méthode d'application) dû au Dr David M. Wiles, Directeur de la Section de chimie du CNRC, et à Tony Suprunchuk, un de ses collaborateurs. La SCBE est une filiale du CNRC chargée de breveter les inventions des scientifiques travaillant pour le gouvernement.

Les chercheurs du CNRC ayant découvert que les produits de condensation des aldéhydes et des cétones avec le thiohydrazide de carbone étaient extrêmement efficaces pour inhiber ou prévenir la multiplication des micro-organismes cellulolysants, ils ont créé une série de composés peu coûteux, inodores, chimiquement stables et résistant au lessivage.

On croit généralement, à tort, que les dégâts causés par les champignons sont limités aux régions tropicales alors qu'ils constituent également un sérieux problème au Canada, où l'on peut rencontrer des conditions favorables à leur prolifération, à l'extérieur, en été, et à l'intérieur des maisons toute